



Le 14 juin 2013

Capitaine Gordon Houston, Président
Secrétariat du Comité sur la sécurité des navires-citernes
330, rue Sparks, Place de Ville, Tour C (AAM)
Ottawa (ON) K1A 0N5

Objet: Dépôt d'un mémoire de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Monsieur le Président,

Par la présente, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) vous soumet son mémoire en lien avec les travaux de votre Comité portant sur l'examen du *Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin au Canada*.

L'Alliance est une coalition binationale regroupant 103 villes ou municipalités riveraines des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et représentant plus de 16 millions de citoyennes et citoyens. Notre mission, depuis notre fondation il y a maintenant 10 ans, est de favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'en assurer un développement harmonieux et respectueux des principes du développement durable.

À la lecture de notre mémoire, vous, et vos collègues du Comité, pourrez constater à quel point les riverains de la grande route maritime que représente le système Saint-Laurent-Grands Lacs sont sensibles et soucieux à propos de la qualité de leur environnement. Les raisons qui les motivent sont nombreuses; cet immense bassin représente 20% des réserves mondiales en eau douce de surface, il offre une biodiversité unique. Lieu identitaire très fort, il demeure essentiel de le respecter et d'en assurer la pérennité au bénéfice des générations qui suivront.

Notre mémoire soulève donc plusieurs questions sur lesquelles nous souhaitons attirer votre attention. Nous sommes convaincus que vous saurez les analyser en profondeur



et que vos recommandations pourront apporter des orientations et des pistes de solution à la hauteur des attentes de nos membres.

Pour toutes questions en lien avec ce mémoire, nous vous invitons à communiquer avec notre directeur des relations gouvernementales et des communications (Québec), M. Robert Masson, au 418 930-4302 ou par courriel: robert.masson@bell.net.

Veuillez accepter, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading 'David Ullrich' in a cursive script.

David Ullrich
Directeur exécutif

Mémoire *soumis au:*

Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes

dans le cadre de:

**L'EXAMEN PORTANT SUR LE RÉGIME DE PRÉPARATION
ET D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT
D'HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN AU CANADA**

par:

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



Le 14 juin 2013



1. Présentation de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) est une coalition binationale de mairesses et de maires du Canada et des États-Unis et autres représentants locaux travaillant en vue de favoriser la protection, la restauration et le développement des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En intégrant leurs agendas environnementaux, sociaux et économiques, les gouvernements locaux aident à maintenir une ressource qui représente environ 20 pour cent de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface, qui fournit une eau potable à 40 millions de gens et qui forme la pierre d'assise de l'activité économique de la région.

L'Alliance compte sur le support de 103 villes et municipalités membres représentant 16 millions de citoyens.

Les membres de l'Alliance sont engagés à travailler de concert avec tous les paliers de gouvernements et tous les intervenants pour améliorer l'infrastructure, les programmes et services, ainsi que pour développer les investissements qui protègent et restaurent cette importante ressource mondiale d'eau douce. L'Alliance croit que ce n'est qu'en travaillant conjointement pour protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent que nous pourrions préserver et rehausser la qualité de vie et le bien-être économique des citoyens et citoyennes de la région.



2. Introduction

La question des risques de déversements de produits pétroliers et autres substances nocives représente une inquiétude constante pour tous les citoyens riverains vivant à proximité des routes maritimes dans le monde.

Il va sans dire que la situation n'est pas différente pour le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En effet, l'étroitesse de la voie navigable à maints endroits, la présence de conditions de navigation difficiles et le grand nombre de navires qui y circulent contribuent à multiplier les risques d'incidents ou d'accidents entraînant des déversements. Au fil des années, le nombre de tels événements est demeuré faible et c'est tant mieux! Toutefois, nous constatons chaque jour de nouvelles situations risquées qui justifient notre vigilance si nous voulons préserver ce trésor collectif pour le bénéfice des générations qui suivront.

Au fil des années, l'Alliance a, à maintes occasions, exprimé son appui à la présence d'une industrie maritime prospère et responsable en matière d'environnement. Nous sommes d'ailleurs un partenaire de l'Alliance verte et avons aussi apporté notre appui au développement du transport maritime de courte distance.

Dans la prochaine section de ce document, nous soumettons une série de sujets sur lesquels nous espérons que votre Comité d'experts voudra bien considérer.



3. Sujets d'intérêt

3.1 Garanties financières

Dans le dernier Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, la question des garanties financières pour les exploitants est soulevée. On y mentionne que les garanties financières peuvent effectivement s'avérer insuffisantes si un accident important devait malheureusement survenir et causer des dommages à l'environnement.

Nous partageons le principe que le pollueur doit être responsable financièrement pour les dommages que ses activités peuvent entraîner. Dans cette même optique, nous demandons à ce que le Comité enjoigne le gouvernement fédéral de tout mettre en œuvre afin qu'il puisse assurer que, le cas échéant:

- la garantie financière détenue est adéquate, et
- que l'exploitant détienne effectivement telle garantie et que celle-ci vaille également pour les dépenses encourues par les municipalités comme, par exemple, les frais de main d'œuvre, d'équipement et d'expertises.



3.2 Implication des municipalités

De par leur situation géographique, les nombreuses villes riveraines que nous représentons partagent toutes des inquiétudes quant aux risques d'être affectées par un déversement. Également, toutes ces villes ont en commun la volonté de collaborer afin d'appuyer les autorités responsables pour la prévention, l'intervention et la réparation des lieux en cas de déversement.

Il va sans dire que le rôle d'intervention des municipalités sera crucial dans les cas où des prises d'eau municipales sont affectées ou menacées de l'être. L'implication préalable, tant des villes que du gouvernement provincial concerné, est primordial notamment en ce qui concerne la nécessité de communiquer rapidement et efficacement avec les populations concernées.

À ces égards, nous demandons à ce que votre Comité:

- examine le niveau de synergie et de collaboration qui doit nécessairement exister entre les municipalités et les organismes impliquées dans la prévention, l'intervention et dans la réparation environnementale en lien avec les déversements maritimes, et
- s'assure que le programme d'exercices prévus aux plans des mesures d'urgence demeurent à jour, que les municipalités y soient impliquées, et que la formation nécessaire du personnel municipal soit assurée et supervisée par le gouvernement fédéral, et



- s'assure que le rôle et la capacité des municipalités en matière de communication avec ses citoyens soient reconnus et inscrit dans les plans de mesures d'urgence, et
- demande à ce que les municipalités soient représentées sur les Conseils consultatifs régionaux sur les déversements d'hydrocarbures (CCRDH) de Transports Canada pour les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

3.3 Disponibilité de l'équipement nécessaire

Le territoire sur lequel nos 103 villes-membres sont réparties est immense, de l'Estuaire du Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité ouest du Lac Supérieur. Il s'agit d'un territoire d'une grande richesse naturelle avec des écosystèmes uniques et dont la fragilité est indicible. De plus, le bassin Saint-Laurent Grands Lacs compte pour 20% des réserves mondiales d'eau douce de surface.

Considérant ce qui précède, nous souhaitons que le Comité évalue attentivement:

- la pertinence d'augmenter la capacité d'intervention réglementée actuelle de 10 000 tonnes en fonction, notamment, de la taille grandissante des navires et des quantités transportées,
- la pertinence d'établir des objectifs et des standards minimums à assurer, notamment au niveau des délais d'intervention et ce, pour tout le territoire du système Saint-Laurent-Grands Lacs,
- la présence et la disponibilité, à la Garde côtière canadienne, du personnel nécessaire et formé en fonction des particularités de chacune des régions et



capable de répondre efficacement dans les deux langues officielles lors d'intervention, et

- la nécessité de la disponibilité d'un brise-glace en hiver, et d'un remorqueur d'escorte, à l'année, dans la région du Golfe Saint-Laurent, afin d'assurer la capacité de porter rapidement assistance à un navire en détresse qui pourrait devenir une menace à la vie humaine et à l'environnement.

3.4 Nature des produits transportés

Au fil des années, nous observons l'accroissement du nombre de produits liquides transportés sur nos eaux et que la nature de ceux-ci devient de plus en plus diversifiée et complexe. On ne parle plus uniquement d'hydrocarbures et de quelques produits chimiques; c'est par centaines que de nouveaux produits empruntent nos voies de navigation. Nous sommes d'avis que tous les riverains des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont en droit d'être rassurés à l'effet que les autorités responsables ont une connaissance fine et approfondie de tous les produits dangereux transportés par eau sur nos cours d'eau.

À la lumière de cette nouvelle réalité, nous estimons primordial que le Comité exige de la part du gouvernement fédéral:

- qu'une étude soit entreprise afin d'établir la liste de tous les produits liquides transportés par navires-citernes sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent, et
- que tous les produits identifiés soient analysés afin d'en mieux connaître la composition et le comportement en cas de déversement dans nos eaux, et
- qu'une révision intégrale de tous les plans d'urgence et d'intervention soit faite afin de s'assurer qu'ils sont bien adaptés à l'ensemble des produits pétroliers, lourds et légers, non-conventionnels, gaziers, chimiques et autres substances nocives et potentiellement dangereuses, et



- qu'une étude soit entreprise avec comme objectif d'identifier les tendances (prévisions de trafic) à moyen et à long terme pour tous les produits liquides empruntant le réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

4. Conclusion

Nous espérons que les préoccupations que nous soulevons dans le présent document stimuleront la réflexion et sauront contribuer aux travaux du Comité. Vous comprendrez que les élus municipaux ont à cœur de travailler avec tous les intervenants impliqués dans les activités couvertes par votre mandat.

Comme vous l'aurez constaté, notre mémoire n'aborde pas les menaces pour nos cours d'eau provenant de pipelines à proximité de nos plans d'eau, et spécifiquement des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Nous comprenons que ce sujet n'est pas compris dans votre mandat. Nous vous demandons, toutefois, d'accorder une attention particulière à la nécessaire intégration, d'un point de vue municipal, qui doit exister au niveau des plans d'urgence. En effet, dans la majorité des cas, ce seront les mêmes personnes, les mêmes équipements, et les mêmes stratégies de communication avec les citoyens qui seront déployés.

En tant qu'élus d'une administration publique de grande proximité avec les citoyens, les mairesses et maires que nous représentons tiennent à ce que leurs citoyens, tant actuels que les générations suivantes, bénéficient d'une protection adéquate contre les risques liés aux déversements de produits, de toutes natures et de toutes provenances, sur les plans d'eau qu'ils chérissent.



20 North Wacker Drive, Bureau 2700, Chicago, Illinois 60606
téléphone:(312) 201-4516 télécopieur:(312) 407-0038 www.gslcities.org/fr
Tom Barrett, Maire de Milwaukee, Président
Keith Hobbs, Maire de Thunder Bay, Vice-Président
Régis Labeaume, Président de la Communauté Métropolitaine de Québec, Secrétaire-Trésorier